

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'ENQUÊTE NATIONALE EN MILIEU URBAIN AUPRÈS DES PERSONNES FRÉQUENTANT LES LIEUX D'HÉBERGEMENT OU DE RESTAURATION GRATUITE.

Pascal Arduin (), Nancy Viard (**)*

(*) INED, 133 bd Davout, 75980 Paris Cedex 20

(**) INSEE, Unité Méthodes Statistiques

1. Introduction

L'INSEE prépare actuellement une enquête en milieu urbain auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de restauration destinés principalement aux personnes sans domicile. Cette enquête aura lieu en France métropolitaine du 15 janvier au 15 février 2001 et portera sur un échantillon de 4000 personnes dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants.

Outre l'estimation du nombre des utilisateurs des services, elle a pour objectif la description des conditions de vie et des difficultés d'accès au logement de cette population, et sa comparaison avec la population des ménages habitant dans des logements ordinaires. Le questionnement porte également sur la trajectoire familiale et professionnelle des individus.

La méthode employée consiste à échantillonner non pas dans une population « sans-domicile », pour laquelle on ne dispose d'aucune base de sondage, mais dans un ensemble de prestations proposées aux personnes en situation de grande précarité et/ou sans domicile. On interroge les personnes associées aux prestations sélectionnées. Deux types de prestations sont retenus pour l'enquête : l'hébergement et la restauration.

L'objectif de cette présentation est de décrire les problèmes de terrain rencontrés lors des tests réalisés plusieurs Directions Régionales et les méthodes employées afin de réaliser le plus rigoureusement possible la troisième étape du plan de sondage (cf. Ardilly P., Le Blanc D., Comment pondérer une enquête auprès des personnes sans domicile ?, VII èmes Journées de Méthodologie Statistique, Paris, 4 et 5 décembre 2000).

Nous rappellerons dans un premier temps les différentes enquêtes réalisées avec le même type de méthode.

Nous développerons ensuite les difficultés particulières que nous rencontrons et les solutions que nous envisageons sur les points suivants :

- 1/ l'absence de base de sondage
- 2/ la nécessité de respecter un tirage aléatoire sur le terrain
- 3/ la temporalité des différentes opérations
- 4/ la gestion des ressources humaines.

2. Caractéristiques de l'enquête

2.1 Historique

Depuis le début des années 1990, les différents acteurs (médias, associations,...) pensent assister à une augmentation du nombre des personnes sans-domicile en France et une évolution de leur profil socio-démographique : une population de plus en plus jeune, une population d'origine étrangère de plus en plus importante, particulièrement des pays de l'Est, une population de plus en plus féminine.

C'est pourquoi le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) a demandé en 1993 la réalisation d'une enquête nationale afin de disposer d'informations qualitatives et quantitatives sur la population des sans-domicile ou menacée de l'exclusion du logement.

Plusieurs enquêtes expérimentales ont donc été menées en France durant l'hiver 1994 - 1995 au plan local :

- une enquête sur les ménages menacés d'expulsion à Arras, Chartres et Marseille
- des enquêtes sur les sans-domicile « au sens strict » à Paris (INED) et Strasbourg
- des enquêtes sur les conditions de logement des ménages à très bas revenus, dans l'agglomération lyonnaise et en Seine St Denis.

L'INED a réalisé deux enquêtes pilotes, l'une durant l'hiver 1994 - 1995 auprès de la clientèle des services aux sans-domicile, l'autre durant l'hiver 1997 - 1998 auprès des jeunes de 16 à 24 ans utilisateurs de ces mêmes services.

Ces enquêtes sont des adaptations au cas français de méthodes testées aux Etats-Unis. Elles avaient pour objectif, outre une première approche des processus conduisant à la situation de sans-domicile, d'étudier les conditions de réalisation et d'extension à une plus grande échelle d'enquêtes auprès de ces populations.

L'INSEE s'inscrit dans la poursuite de ces travaux en programmant pour janvier - février 2001 une enquête en milieu urbain auprès des personnes utilisatrices des services d'hébergement, de restauration et d'accueil de jour.

2.2 Le champ de l'enquête

Cette enquête s'adresse aux personnes de 18 ans et plus qui fréquentent au cours de l'intervalle d'enquête un des services précités.

Les lieux d'hébergement ont été choisis parce qu'ils accueillent les personnes sans-domicile, les lieux de restauration parce qu'ils nous permettent d'atteindre les personnes sans domicile qui dorment dans l'espace public ou d'autres endroits non conçus pour l'habitation (cave, parking, grenier, parties communes d'un immeuble, usine ou bureau désaffectés, métro, gare, pont, jardin public etc.). C'est dans ce dernier type de lieu qu'on rencontre aussi des personnes ayant un logement. Elles peuvent être locataires ou propriétaires d'un logement en leur nom propre, séjourner dans une chambre d'hôtel qu'elles payent ou être hébergées gratuitement par un tiers, de façon plus ou moins durable. Un questionnement approprié nous permet d'établir une distinction entre ces personnes et les sans-abri proprement dits.

Il faut cependant noter qu'une partie des sans-domicile ne fréquentent aucun service. Ces derniers ne sont donc pas couverts par l'enquête. De même, sont exclues les personnes demeurant dans des institutions dont la vocation n'est pas de fournir un hébergement, mais de proposer un traitement médical ou de recevoir des délinquants (hôpitaux, prisons, etc.). Ces personnes sont couvertes par les enquêtes menées dans les collectivités.

3. Les défis à relever sur un terrain difficile

Les conditions de collecte étant difficiles, l'enquête nécessite une méthodologie particulière. En effet, à la différence des enquêtes habituelles de l'INSEE, la sélection des personnes à interviewer fait partie intégrante du travail de terrain. Quatre points retiennent notre attention pour développer cette réflexion.

3.1 L'absence de base de sondage

En l'absence d'un fichier exhaustif des prestations assurées dans l'ensemble des services, l'enquête nécessite la constitution de sa base de sondage propre. Comme il serait irréaliste de répertorier l'ensemble des prestations consommées sur l'ensemble du territoire national pendant la période de référence, les prestations ont été sélectionnées selon un tirage aléatoire à trois degrés.

1^{er} degré : tirage des agglomérations

Les agglomérations ont été tirées proportionnellement à un critère de taille (défini par une combinaison de l'effectif de la population générale des agglomérations et des capacités d'accueil répertoriées dans le fichier FINISS des établissements sanitaires et sociaux). Ainsi, 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants ont été retenues sur l'ensemble du territoire métropolitain.

2^{ème} degré : tirage des services et des jours d'enquêtes

L'étape suivante a consisté à réaliser, dans ces agglomérations, un inventaire des sites, chaque site pouvant proposer un ou plusieurs services. Une stratification des services en neuf classes a été effectuée :

- 1 - les services d'hébergement regroupé d'urgence
- 2 - les services d'hébergement regroupé de non urgence
- 3 - les services d'hébergement dispersé
- 4 - les services d'hébergement en chambres d'hôtel
- 5 - les services de restauration fixe du midi
- 6 - les services de restauration fixe du soir
- 7 - les services de restauration itinérante du midi
- 8 - les services de restauration itinérante du soir
- 9 - les services d'accueil de jour

Un fichier élaboré à partir des sources administratives et associatives¹ a été envoyé aux Directions Régionales pour actualisation. Une enquête téléphonique a ensuite été menée dans chaque site répertorié avec pour objectif :

- 1) d'éliminer les sites hors-champ ;
- 2) d'identifier les différents services proposés dans chaque site ;
- 3) de connaître la fréquentation des services un jour moyen de janvier 2000 ;
- 4) de décrire les règles de fonctionnement des services pour anticiper les méthodes de tirage des individus appropriées à chaque service.

Une base de données des services est donc constituée à l'issue de l'enquête téléphonique. Nous sommes donc passés de la notion de site à celle de service. Et dans cette nouvelle base stratifiée par catégories de services, on tire un service associé à un jour d'enquête proportionnellement à sa taille.²

3^{ème} degré : tirage des individus par l'intermédiaire des prestations consommées

La dernière étape du plan de sondage consiste à tirer des prestations (une prestation = une nuitée ou un repas pour un individu) dans un service donné, un jour donné.

Le tirage aléatoire suppose l'existence d'une base de sondage donnant le nombre de clients réels au jour d'enquête. La difficulté tient au fait qu'une telle énumération n'est pas toujours possible, qu'elle n'est pas fixe dans le temps, donc pas disponible à l'avance. Elle devra donc parfois être constituée de façon estimative sur le terrain.

Dans certains services, comme dans la plupart des centres d'hébergement, une liste des bénéficiaires existe. Si elle répertorie toutes les personnes et uniquement les personnes bénéficiaires du service au jour de tirage sélectionné, elle peut être utilisée comme base de sondage.

En revanche, lorsqu'il n'existe pas de liste préétablie, il devient nécessaire de constituer une liste virtuelle à partir d'un ensemble de tables, chaises ou lits, d'une estimation de la population dans une chaîne ou d'un espace délimité... tout système permettant la constitution d'une base. Dans ce cas, cette liste - base de sondage - est élaborée sur le terrain juste au moment du tirage.

¹ Fnars, Finess, Sirene, et Accueils solidaires.

² La taille est définie par la fréquentation journalière moyenne. Cf Ardilly – Le Blanc.

3.2 La nécessité de respecter un tirage aléatoire

3.2.1 Les difficultés d'application d'une méthode pour l'enquêteur

Lorsqu'il existe une liste préétablie de bonne qualité des utilisateurs, le dénombrement et la sélection aléatoire ne posent pas de difficultés particulières, l'enquêteur sélectionnant les numéros sur la liste avec un pas de tirage calculé à partir d'un nombre fixe d'enquêtes à effectuer.

En revanche, si la base de sondage doit être constituée par l'enquêteur, une estimation de la population présente avant la prestation doit être faite. Cette estimation est ensuite validée par un comptage durant la prestation. C'est le cas dans les points de distribution de repas itinérants. Les tests ont montré que 90% des personnes étaient présentes à l'ouverture du service lorsqu'il s'agit d'une distribution de repas. Cela s'explique en grande partie par la durée courte de distribution de la prestation (entre une heure et une heure trente).

La validation à la fin de la prestation nous permet de bien dissocier nombre de prestations servies et nombre de personnes servies. En effet, une même personne peut consommer plusieurs prestations du même type dans le même service durant la même tranche horaire : il n'est pas rare qu'un individu reçoive deux repas chauds dans un « point soupe » lorsque les quantités de repas à servir sont supérieures à la taille de la population présente. Estimer le nombre de personnes utilisatrices par le nombre de repas servis reviendrait donc à surestimer le premier.

Dans cette situation, l'enquêteur effectue un tirage systématique au point de passage unique des utilisateurs ou selon un itinéraire qu'il définit. Il utilise un pas de tirage calculé à partir de l'estimation de la population présente et d'un nombre minimum d'enquêtes à réaliser. Si des nouveaux utilisateurs arrivent pendant la prestation, l'enquêteur poursuit l'application du tirage. La taille de l'échantillon est donc inconnue a priori car la taille de la population n'est pas connue avant la fin de l'échantillonnage.

3.2.2 La réticence des associations

Les personnels des associations ont parfois du mal à comprendre la notion de représentativité au plan national et sont tentés d'imposer les personnes qu'ils jugent représentatives de leur service. Un effort particulier de présentation de la démarche est effectué par l'enquêteur-échantillonneur lors de la pré-visite du service.

3.2.3 La méfiance des enquêtés et les volontaires spontanés

En plus de l'alcoolisme et de la violence qui règnent dans les centres, deux difficultés supplémentaires peuvent entraver l'application de la sélection aléatoire : la méfiance des personnes ou le volontariat. Le terme « enquête » suffit à éveiller les soupçons de ceux qui sont en situation irrégulière. La crainte du non-respect de la confidentialité des entretiens et des données augmente parfois la réticence. La

fréquence des enquêtes sociologiques ou des reportages a également fait naître un sentiment de saturation qui peut conduire certains individus à refuser l'interview, parfois très brutalement. Inversement, d'autres se portent volontaires, et ne comprennent pas toujours le refus qui leur est opposé par les enquêteurs. Ces situations peuvent sérieusement perturber la collecte.

3.2.4 L'application de procédures de remplacement

L'enquête n'est pas obligatoire. Comme nous venons de le voir, les échantillonneurs se heurtent parfois à des refus et rencontrent des cas d'inaptitudes (personnes sous l'emprise trop forte de l'alcool ou de la drogue au moment de l'enquête, personnes non francophones...) plus souvent que dans une enquête classique.

Dans certaines régions, et d'après les tests, la proportion de non francophones atteint environ 10% de la population sélectionnée. Nous rappelons que cette enquête s'adresse à l'ensemble des utilisateurs des services. Les personnes non francophones entrent donc dans le champ de l'enquête à partir du moment où elles sont utilisatrices de l'un des services durant le mois de l'enquête. Cependant, il n'est pas envisageable, pour des raisons de qualité de traduction et de qualité des informations collectées, de laisser un enquêteur passer un questionnaire en langue étrangère si celui-ci n'a pas été traduit. Disposer d'interprètes serait la solution idéale, encore faut-il que le bon interprète soit là au bon moment. Il est impossible, pour des raisons de coût, d'avoir sur chaque site des interprètes pour les langues diverses qu'on peut rencontrer. Et, contrairement aux entretiens que l'on mène auprès des ménages en logement ordinaire, il est très difficile de donner un rendez-vous ultérieur à une personne afin de réaliser l'entretien avec un interprète.

Dans tous ces cas d'impossibilité d'entretien, on relève simplement le motif³ d'impossibilité, le sexe et une estimation de l'âge (plus de 30 ans - moins de 30 ans). Ces variables sont obtenues par observation de l'enquêteur et non par questionnement. Des tests ont été effectués pour essayer de collecter des tranches d'âge plus précises mais ces informations se sont révélées non fiables. De même, passer un questionnaire court permettant de caractériser plus précisément ces personnes, n'est pas envisageable.

Une procédure de tirage complémentaire a donc été mise en place afin que les coûts engendrés par les déplacements des enquêteurs soient amortis.

³ Les motifs d'impossibilité : non francophone, autres, précisez (exemple : violent, sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool,)

3.3 La temporalité des différentes opérations

3.3.1 Les jours échantillonnés

Nous rappelons qu'un tirage des services et des jours a été réalisé dans la deuxième étape du plan de sondage. L'enquêteur-échantillonneur doit donc procéder à la sélection des personnes un jour précis en application des consignes qui lui sont données.

3.3.2 Le choix du moment de sélection dans l'intervalle de temps tiré en phase deux du plan de sondage

La mise en place de procédures d'échantillonnage et l'organisation des équipes d'enquêteurs sur le terrain a d'abord nécessité de bien comprendre la structuration et le fonctionnement de l'univers dans lequel nous intervenons, à savoir les associations d'aide aux sans-domicile et aux personnes en situation de grande précarité. Les enquêtes réalisées à l'Ined avaient déjà fait apparaître la complexité de ce milieu quant à son organisation et à son mode de fonctionnement. Ainsi, certains centres d'hébergement, fermés durant la journée, ont des heures d'ouverture et de fermeture précises chaque soir pour l'accueil des personnes, alors que d'autres autorisent l'accueil des personnes durant toute la nuit. Une autre catégorie de centres permet l'accueil tardif ou non selon les modalités d'arrivée des personnes (spontanément ou par l'intermédiaire d'un autre service). De même, le nombre de nuits d'hébergement possible va d'une nuit renouvelable chaque soir mais sans garantie, à plusieurs mois dans le cadre de programmes de réinsertion. Entre ces deux possibilités, les associations utilisent une diversité de combinaisons en fonction de leurs objectifs et des subventions dont elles disposent. De plus, l'hébergement peut être soit regroupé sur un même lieu, soit dans des appartements dispersés ou dans des chambres d'hôtel.

Ces configurations très diverses des services d'hébergement se retrouvent de façon atténuée dans les services de restauration pour ce qui concerne les conséquences éventuelles sur les conditions de collecte des données.

Nous avons donc élaboré une configuration des types de services. Trois critères sont apparus importants pour le choix du meilleur moment de sélection des personnes et de réalisation des entretiens.

1- la période d'ouverture et d'accueil des personnes :

L'accès aux prestations se fait sur des durées variables, d'une heure pour le service des repas sur certains points soupe à toute la nuit dans des centres d'hébergement d'urgence.

Il est important d'avoir une idée des moments de début et de fin de la prestation pour savoir à quel moment effectuer la sélection des personnes.

2- la durée du séjour (pour les centres d'hébergement)

Là aussi, les durées sont très variables, d'une nuit renouvelable tous les soirs à plusieurs mois (dans le cadre des programmes de réinsertion).

Ce critère est déterminant en cas d'absence d'un enquêté au moment du tirage (un hébergé peut partir très tôt le matin pour aller travailler). S'il est amené à rester sur une durée supérieure à la durée de prestation minimale (une nuit par exemple), l'enquêteur peut effectuer l'interview ultérieurement. Dans le cas contraire, il devra appliquer une procédure de remplacement.

3- le lieu de l'hébergement

Le mode de contact et le délai nécessaire à ce contact sont différents lorsque l'hébergement est regroupé ou dispersé.

3.3.3 L'enchaînement des opérations

Deux types d'opérations distinctes ont donc été identifiés pour réaliser le travail de terrain :

- 1/ les opérations liées à l'échantillonnage : les différents contacts avec les dirigeants et le personnel du service, l'application du tirage aléatoire et le dénombrement des prestations;
- 2/ les opérations de collecte des informations : la passation des questionnaires aux personnes sélectionnées.

Selon la configuration du service, ces deux types d'opération se déroulent, soit simultanément, soit de façon décalée dans le temps. En effet, lorsque le service ne dispose pas de liste utilisable pour le tirage, ce dernier se fait, comme nous l'avons vu précédemment, pendant le déroulement des prestations avec un enchaînement immédiat des entretiens, les temps de « capture des populations » étant généralement courts dans ces services. Dans les autres services, où le tirage peut être effectué sur liste, les opérations d'échantillonnage et les interviews se succèdent dans le temps sur une échelle de quelques heures à deux ou trois jours pour des personnes sélectionnées dans un hébergement de longue durée et n'étant pas disponibles au moment du tirage.

3.4 La gestion des ressources humaines

Les enquêteurs ont l'habitude de travailler soit sur quotas soit sur adresse (avec éventuellement un tirage « Kish »). Dans cette enquête, on leur demande un autre travail. Les deux types d'opérations que nous avons vus au paragraphe précédent se traduisent par deux fonctions distinctes dans le travail des enquêteurs.

La première conséquence de cette distinction des fonctions implique que les enquêteurs travaillent toujours en équipe. Ce travail à plusieurs répond aussi à un souci de sécurité et de dissipation des craintes. Lors des tests, certains enquêteurs ont d'abord exprimé des réticences. Ayant l'habitude de gérer seuls leurs rendez-vous, ils ressentaient le travail à plusieurs comme une perte de liberté. Mais, très vite, l'échange constant au sein d'une équipe a permis d'aider chacun dans sa capacité à assumer certains entretiens lourds psychologiquement. L'équipe leur permet aussi des échanges sur leurs pratiques des entretiens, ce qui s'avère très positif...

Deux modes d'organisation des équipes d'enquêteurs sont dès lors envisageables : polyvalence et spécialisation des fonctions. Dans le premier cas, chaque enquêteur remplit alternativement les fonctions d'échantillonneur et d'interviewer. Dans le deuxième cas, il est soit échantillonneur, soit interviewer. Les tests réalisés nous permettent de mesurer les avantages et les inconvénients de chacun de ces deux modes d'organisation.

3.4.1 La polyvalence des fonctions

Dans cette répartition des tâches, chaque enquêteur remplit donc à tour de rôle la fonction d'échantillonneur et celle d'interviewer. Cette répartition est faite très en amont de la collecte, pour chaque service.

Le principal avantage de la polyvalence des fonctions est de permettre à tous les enquêteurs de faire le même travail dans toute sa diversité, de la tâche *a priori* la plus difficile (celle de l'échantillonnage) à la plus « classique » (celle de l'interview). On évite ainsi toute hiérarchie au sein du groupe des enquêteurs. En effet, le travail en amont de préparation de la collecte et de distribution des entretiens est parfois perçu comme une fonction de supervision et d'encadrement des interviewers.

Un autre avantage est l'adaptation des fonctions aux enquêteurs présents, en cas d'absence d'un des membres de l'équipe. On ne peut en effet exclure l'absence non prévue d'un enquêteur sur un site un soir donné et la nécessité de le remplacer au pied levé. Dans ce type d'organisation, tout enquêteur est à même de pouvoir le faire, sauf dans les cas de non-cumul des fonctions possibles.

Cependant, le test de ce mode d'organisation nous a permis d'en relever les limites. En effet, tous les enquêteurs n'ont pas la même capacité à définir une

procédure de tirage et à appliquer de façon rigoureuse les consignes de sélection aléatoire. Le recrutement des enquêteurs n'est pas lié à une formation à la pratique du sondage mais bien plus à leur capacité à décrocher et mener un entretien. Cela pose également la question de la responsabilité. Relève-t-elle de personnes habituées à réaliser des enquêtes ou bien de personnes spécialement recrutées pour ce travail ?

Une autre limite à ne pas négliger est celle de l'entente au sein de l'équipe. Dans quelques cas, ce mode d'organisation a engendré des situations tendues, voire conflictuelles, qui se sont traduites par le non-respect du rôle de chacun sur le site. Ainsi des « tirages sauvages » de la part d'un interviewer ont été effectués parallèlement à ceux de l'échantillonneur.

3.4.2 La spécialisation des fonctions

Dans ce deuxième mode d'organisation, le travail sur le terrain est effectué de façon plus rigoureuse. La spécialisation permet à un nombre restreint de personnes d'appliquer des méthodes nouvelles sur un nombre plus important de sites, donc de devenir plus performants. Mais on ne peut oublier que les enquêteurs de l'INSEE sont avant tout formés à passer des entretiens, et les échantillonneurs ont exprimé leur grande frustration à ne pas réaliser d'interview. Il est intéressant de noter qu'à l'inverse, les interviewers n'ont jamais été frustrés de ne pas effectuer les pré-visites et pratiquer l'échantillonnage même s'ils ont ressenti le besoin de savoir ce que faisait l'échantillonneur et d'être informés sur le service où ils allaient travailler.

Une solution intermédiaire est envisageable et nécessaire sur le terrain, compte tenu des effectifs d'enquêteurs disponibles dans certaines DR : permettre à l'enquêteur-échantillonneur d'effectuer des interviews lorsque le travail d'échantillonnage précède celui de l'interview, à savoir lorsqu'il peut être effectué sur liste. Après avoir sélectionné les personnes et établi les contacts, l'échantillonneur peut tout à fait réaliser des entretiens. En revanche, ce cumul n'est pas envisageable lorsque les deux opérations (échantillonnage et interviews) se déroulent simultanément, sur les « points - soupes » par exemple.

Cela signifie également que le nombre de personnes de l'équipe est modulable en fonction du nombre d'entretiens à réaliser dans chaque service, nombre connu d'avance. Deux personnes (un échantillonneur et un interviewer) peuvent suffire pour réaliser quatre questionnaires si le service dispose d'une liste permettant le tirage.

4. Conclusion

Comme dans toute enquête, les choix méthodologiques ne sont pas indépendants des coûts financiers.

Mais par rapport aux enquêtes « traditionnelles », cette opération nécessite la mise au point d'une méthodologie originale à la fois pour l'échantillonnage et pour la collecte.

Un travail difficile et une lourde responsabilité sont confiés à l'enquêteur et il devient indispensable de réfléchir à des procédures de contrôle qualité.

Bibliographie

- Ardilly P. , Le Blanc D., Comment pondérer une enquête auprès des personnes sans domicile ?, VII èmes Journées de Méthodologie Statistique, Paris, 4 et 5 décembre 2000.
- Burt, M.R. and Cohen, B.E. (1989), *America's Homeless : Numbers, Characteristics, and the Programs that Serve Them*, Washington, DC, Urban Institute Press.
- Burt, M.R. and Cohen, B.E. (1998), *Feeding the Homeless : Does the Prepared Meals Provision Help ?*, Washington, DC, The Urban Institute.
- European Commission (1995), *Social Protection in Europe*, Brussels, Directorate General Employment, Industrial Relations and Social Affairs.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Bozon M. (1995), Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ?, *Revue Française des Affaires Sociales* n° 2-3, avril-septembre 1995.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Iachan R., Riandey B.. (1996), *Les sans-domicile à Washington et Paris : deux études reposant sur les enquêtes auprès de la clientèle des services*, XXVIIIèmes journées de statistique de l'Association pour la Statistique et ses Utilisations, Québec, 27-30 mai
- Firdion J.-M., Marpsat M. (1999), The homeless in Paris : *a representative sample survey of users of services for the homeless*, in Dragana Avramov, ed, *Coping with homelessness: issues to be tackled and best practices in Europe*, Ashgate publishing, p.221-251.
- Hopper, K. (1991), Homeless Old and New : the Matter of Definition', *Housing Policy Debate*, n°2, pp 757-814
- Iachan R. and Michael L. Dennis (1993), *A Multiple Frame Approach to Sampling the Homeless and Transient Population*.
- Koegel, P. and Burnam, M.A. (1991), The Course of Homelessness Study : Aims and Designs, paper presented at the *119th Annual Meeting of the American Public Health Association*, November 1, Atlanta, Ga., Santa Monica, Ca., RAND Corporation.
- Koegel, P., Burnam, M.A. and Morton, S.C. (1996), Enumerating homeless people : alternative strategies and their consequences, *Evaluation Review*, 20, pp. 378-403.